

Communiqué de presse

23 mars 2018

Protection contre les stupéfiants

Le dernier «Monitoring suisse des addictions», indique que les adolescents et les jeunes adultes consomment davantage de cannabis que toutes les autres classes d'âge. Leur cerveau étant encore en «construction», le développement cognitif et psychique en est évidemment affecté, souvent gravement.

Dans le cerveau, le *principe actif THC* se fixe sur les récepteurs de différentes structures gérant la perception, la mémoire, les fonctions intellectuelles supérieures, les fonctions motrices et l'humeur. La consommation de cannabis a des effets nocifs sur ces fonctions. On trouve des récepteurs également dans le système immunitaire, le cœur, les poumons, les glandes endocrines et les organes de la reproduction.

Le THC n'est pas hydrosoluble. Stocké dans les tissus adipeux, il pollue ainsi le corps plusieurs jours et ses effets ne disparaissent que lentement alors que ceux de l'alcool, par exemple, sont entièrement dissipés assez rapidement. Les dangers lors d'accidents de circulation, de travail ou suite à des activités dangereuses après la consommation d'alcool sont répétés en permanence. Il ne faut plus passer sous silence les effets délétères durables du cannabis.

La *légalisation, libéralisation* ou *régulation* de produits cannabiques actuellement interdits est clairement inacceptable. Il serait irresponsable de continuer à assouplir les dispositions légales en vigueur. Cela créerait, dans les domaines sanitaire et sociétal, des coûts supplémentaires élevés et beaucoup de souffrance humaine. Toute libéralisation se traduira par une augmentation de la consommation. Quant à l'idée d'éliminer la «*mafia de la drogue*» par la légalisation des stupéfiants, ce n'est qu'un leurre marketing.

Les enfants et les adolescents sont réceptifs à des informations pertinentes sur les risques réels du cannabis. Il est déterminant de les informer et de mettre fin à la banalisation de ces produits, notamment du fait des observations suivantes:

- ces dix dernières années, dans les diverses structures d'accueil pour les dépendances en Suisse, le taux des personnes de moins de 25 ans pour lesquels la substance dangereuse principale est le cannabis est passé d'environ 30% à près de 80%;
- de nombreuses observations médicales, notamment au recrutement, confirment le nombre élevé de jeunes atteints de schizophrénie ou d'autres psychoses liées à l'usage de cannabis;

- les accidents de la route liés au cannabis ont augmenté de façon alarmante;
- la consommation régulière entraîne, notamment chez les jeunes, des difficultés sérieuses – dans les familles, à l'école, pendant l'apprentissage et au travail.

Il n'y a qu'une réponse: des positions claires, une attitude ferme, pas de légalisation, pas de régulation et pas de banalisation des stupéfiants. Du point de vue de la politique de santé, aucune des substances actuellement interdites, ne doit être acceptée en tant que «produit légal à usage récréatif».

L'association «Jeunesse sans drogue» continuera à s'engager pour la prévention et la protection de nos enfants et adolescents en informant sur les nombreux dangers des stupéfiants et en s'engageant pour le maintien de l'actuelle législation sur les stupéfiants.

Pour nous aider à travailler dans ce sens, nous avons besoin de moyens. Merci de soutenir nos actions par un don.

Vous remerciant pour l'attention que vous avez bien voulu prêter à nos informations, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Verena Herzog
Conseillère nationale,
Présidente de l'association

Jean-Paul Vuilleumier
Secrétaire de l'association